

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix-Travail-patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EXTREME NORD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE DARAK

\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DE MARCHES

\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work- Fatherland

\*\*\*\*\*

FARTH NORTH REGION

\*\*\*\*\*

LOGONE ET CHARI DIVISION

\*\*\*\*\*

DARAK COUNCIL

\*\*\*\*\*

INTERNAL TENDER'S BOARD

\*\*\*\*\*

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° 002 /AONO/C-DARAK/CIPM/2024 DU 15-01- 2024

POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX (02) MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE A  
KOUNDJARA (LOT 1) ET MAGALA-NDJAMENA (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE DARAK,  
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION D L'EXTREMENORD

**1. Objet :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget d'investissement Public MINEE exercice 2024, le Maire de la Commune de DARAK, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la construction de deux (02) mini AEP à énergie solaire à KOUNDJARA (lot 1) et MAGALA-NDJAMENA (lot 2) dans la Commune de DARAK, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

**2. Allotissement**

Les travaux sont regroupés en un deux (02) lots comme indiqués ci-dessous :

N°	Désignation du projet	Localités	Montant Prévisionnel en Fcfa
1	Construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie solaire	KOUNDJARA	25 000 000
2	Construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie solaire	MAGAL-NDJAMENA	25 000 000

**3. Consistance des travaux**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

Pour les forages :

- Etudes d'implantation ;
- Etudes géophysiques et hydrogéologiques ;
- Installation de chantier ;
- Construction des forages ;
- Développement et pompage d'essai ;
- Analyse et traitement de l'eau ;
- Réalisation d'un château d'eau y compris salle de commande ;
- Aménagement d'une borne fontaine ;
- Fourniture et pose des pompes ;
- Fourniture et pose des conduites ;
- Fourniture et installation du champ solaire ;
- Fourniture d'une caisse à outils ;
- Prise en compte des aspects environnementaux et communication ;
- Mise en service des ouvrages.

#### **4. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des forages. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

#### **5. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEE, Exercice 2024, pour un coût estimatif total de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA par lot.

#### **6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de DARAK.

#### **7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de DARAK, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de cinquante mille (50 000) FCFA à la Recette Municipale de DARAK au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

#### **8. Présentation des offres**

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

#### **9. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de DARAK, le 05-02-2024 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° 002 /AONO/C-DARAK/CIPM/2024 DU 15-01- 2024  
POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX (02) MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE KOUNDJARA  
(LOT 1) MAGALA-NDJAMENA (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET  
CHARI, REGION D L'EXTREMENORD

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

*Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

#### **10. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit cinq cent mille (500 000) Francs CFA pour chaque lot.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'exploration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

### **11. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 05/02/2024 à 14 heures précises dans la salle des actes de la Commune de DARAK, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

### **12. Délai d'exécution des travaux**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

### **13. Evaluation des offres**

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1<sup>re</sup> étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2<sup>e</sup> étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3<sup>e</sup> étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

#### **14.1- Critères éliminatoires**

##### **13.1.1 : Pièces administratives**

- a) Dossier incomplet ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

##### **14.1.2 : Offre technique**

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à **vingt (20) critères essentiels sur vingt-sept (27)**.
- f) N'avoir pas abandonné un chantier au cours de trois dernières années.

##### **14.1.3 : Offre financière**

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

#### **14.2 : Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **27 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation générale sur **3 critères** ;
- b) Expérience générale de l'Entreprise sur **1 critère** ;
- c) Expérience dans les travaux similaires sur **1 critère** ;
- d) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;
- e) Moyens logistiques sur **3 critères** ;
- f) Le matériel de chantier à mobiliser sur **5 critères** ;
- g) Le matériel de sécurité sur **4 critères** ;
- h) La méthodologie d'exécution sur **2 critères** ;
- i) Organisation et déroulement du Projet sur **2 critères** ;
- j) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **2 critères**.

#### **14. Attribution du Marché**

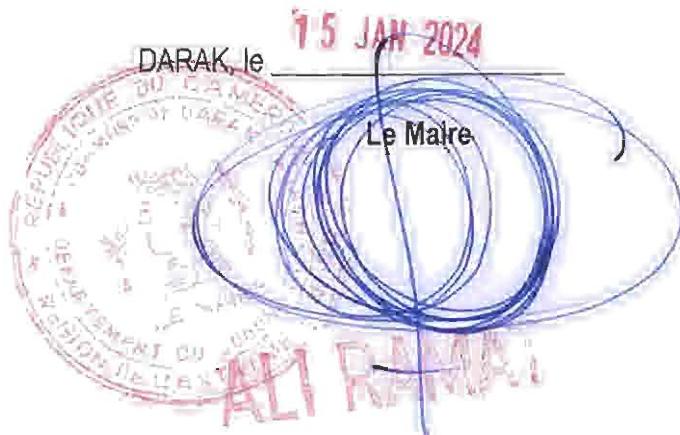
le Préfet du Logone et Chari, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### **15. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **16. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de DARAK et à la DDMINEE du Logone et Chari.



#### **Ampliations:**

- DDMAP /L&C (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM-BLG (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).